



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

***AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ***

## **AVIS PUBLIC**

---

Mesdames les citoyennes, Messieurs les citoyens,

Ce mémorandum est pour vous informer que le 4<sup>e</sup> rang Ouest demeure encore fermé pour la circulation en général. L'utilisation de ce chemin n'est conseillée qu'aux 4 roues motrices et aux véhicules tout terrain. La voirie municipale continuant encore son travail pour la rendre carrossable pour tous le plus rapidement possible. Nous procédons de cette façon pour s'assurer que le chemin ne s'empire pas davantage par son utilisation intensive en période de dégel.

Nous vous remercions de votre compréhension dans ce dossier.

**DONNE** à Saint-Épiphanie, ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois (2023).

**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.  
Directeur général – greffier-trésorier**

# CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

**JE**, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce vingt-et-unième (21<sup>e</sup>) jour du mois d’avril de l’an deux mille vingt-trois (2023).



**Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.**  
Directeur général – greffier-trésorier